

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 21 novembre 2012

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 21 novembre 2012 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint.
M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint
M. MAZZAGGIO, 4^{ème} adjoint

Mmes BOUCHER
MM. AUBERTIN, AYLING (21h 13), LOPEZ, MORENO, PEREZ, ROLLAND et ROUSSILLON.

Absente excusée :

Mme DE HARO (Procuration à Mme SISTERNES)

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteurs : Mme SISTERNES et M. JANTEL

Début de séance : 21h 07

Approbation du précédent compte-rendu

M. GIRAUD fait remarquer que les montants des travaux proposés par les entreprises choisies pour le projet « Cœur de village » ont été mentionnés sur le compte-rendu alors qu'ils n'avaient pas été énoncés par M. le Maire.

Cette remarque étant faite, le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

➤ Délibérations

- Projet « Parc zoologique »

Monsieur le Maire a rapidement rappelé les réunions de présentation de ce projet (voir compte rendu précédent) puis a soumis au vote des élus (présents et représentés) trois points :

- Êtes-vous d'accord sur le principe d'une installation d'un parc zoologique sur le territoire de Tourbes ?

Pour : 10

Contre : 2

Abstention : 1

- Choix du site dit « La Bade » ?

Pour : 8

Contre : 3

- Si pas possible sur le site de « La Bade », recherche d'un autre site ?

Pour : 11

D'autres décisions de principe ont été adoptées à l'unanimité des présents et représentés :

- 1- Réunion publique de présentation du projet
- 2- Consultation de la population

- Modalité de l'Enquête publique : Affichage et reproduction

Concernant la publicité de l'enquête publique visant la mise en compatibilité du POS avec une déclaration de projet, M. le Maire précise que nous devons, pour éviter toutes contestations, délibérer sur les lieux d'affichage de cette publicité et de ces conditions d'obtention par les personnes intéressées (reproduction du dossier) :

- 1- L'affiche réglementaire sera apposée au droit du terrain d'assiette du projet (2 emplacements),
- 2- l'affichage sera effectif en Mairie
- 3- et les dossiers seront reproduits sur demande pour une somme forfaitaire dont le montant sera précisé aux intéressés.

Le Conseil se positionne favorablement à l'unanimité des présents et représentés.

- Participation « Prévoyance » (Procédure de labellisation)

Après examen, la convention de participation étant beaucoup plus rigide que la procédure de labellisation, il a été demandé à la **Mutuelle Nationale Territoriale (MMT)**, prestataire actuel qui gère le risque « santé », des renseignements sur le risque « Prévoyance » dans le cadre de la procédure de « labellisation ». Cela s'avère être une couverture plus individualisée, supérieure et d'un meilleur coût pour la Commune.

Pour mettre en place cette proposition, il est nécessaire de délibérer.

M. le Maire demande donc au Conseil s'il est d'accord.

Celui-ci accepte cette proposition à l'unanimité des Présents et représentés.

- IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) 2013

Chaque année, l'accord du Conseil municipal concernant l'Indemnité d'Administration et de Technicité doit être renouvelé par délibération, les grades de certains employés ou la tarification de la grille indiciaire pouvant être éventuellement modifiés.

Le Conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de l'I.A.T à l'unanimité des élus présents et représentés.

➤ Questions diverses.

- Intervention de M. le Maire

Modifications du P.O.S (Lycée « Bonne Terre ») et terrains derrière le lotissement « Le Clos des Oliviers »

La mise en compatibilité du POS concernant la déclaration de projet du chemin de Castelnau étant dans sa phase terminale, il rappelle la demande de modification du POS pour le projet d'agrandissement du Lycée « Bonne Terre » acceptée par le Conseil municipal (voir CR du 29 août 2012) et celle de la société « DELTA Promotion » pour une autre classification des terrains situés en zone IINA derrière le lotissement 'Le clos des Oliviers » (voir CR du 16 mai 2012). Ce dernier précise dans sa demande par courrier qu'il prendrait en charge le coût de cette procédure.

Monsieur le Maire précise que cette modification devra aussi s'acquitter d'un plan d'aménagement d'ensemble, concernant une assiette foncière plus grande, destiné à organiser et à s'intégrer à l'existant tout en le respectant.

M. GIRAUD propose de traiter ces modifications avec le même bureau d'études qui serait choisi pour la fin de la procédure de révision générale du POS.

Choix d'un nouveau bureau d'études (PLU) pour la poursuite de la modification du P.O.S en P.L.U

Il informe les élus qu'il va lancer un appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études en vue de poursuivre la modification du POS en PLU. Trois devis seront demandés et la commission d'appel d'offres se réunira pour choisir le « mieux disant ».

- Contrôle annuel des hydrants

Concernant les bornes d'incendie, il rend compte au Conseil de la proposition faite aux communes par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SIEVH) d'effectuer un contrôle annuel réglementaire des poteaux d'incendie par leurs services techniques. En cas d'accord, une proposition de convention pour 5 ans sera transmise.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés.

- Dotation forfaitaire de l'INSEE pour l'enquête de recensement.

Il informe les élus que le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la Commune au titre de l'enquête de recensement de 2013 s'élève à la somme de 3.349€.

Le coordonnateur travaille actuellement sur la préparation de cette enquête.

Il précise qu'il recherche actuellement 4 agents recenseurs essentiellement sur la liste des chômeurs de la Commune.

- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nouvelle appellation de la participation au raccordement des eaux usées et de son passage en Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.)

Cette PAC remplace la Participation pour le Raccordement à Egout (PRE). Les dispositions sont codifiées à l'article L331-7 du code de la santé publique.

Il demande au Conseil l'autorisation de réaliser cette mutation. Celui-ci répond favorablement à l'unanimité des présents et représentés.

- Subvention du Conseil Général de l'Hérault

Il souligne que la cave coopérative « Les Vignobles Montagnac », s'étant lancée dans une dynamique oenotouristique, le Conseil général a attribué une subvention de 3.976, 86€ pour la réalisation de « La Table des Vignerons » à Tourbes.

- Matériel informatique du secrétariat

Pour gérer la comptabilité et les différentes démarches administratives et pour être aux normes, il est nécessaire de changer les logiciels des ordinateurs du secrétariat devenus obsolètes.

Pour cela, il fait état de propositions d'offres de la part d'un prestataire. Un choix entre deux logiciels de services et prix différents est à examiner.

La parole a été donnée à la Secrétaire, présente au Conseil et directement concernée par ce matériel, qui a répondu aux questions posées par les élus.

Avant de faire un choix, M. AUBERTIN demande que soit contacté un deuxième prestataire au moins pour avoir un critère de comparaison.

M. MAZZAGGIO se propose de faire le nécessaire avec M. le Maire dès le lendemain.

- M. MORENO signale les trous sur la chaussée de la route de CAUX ainsi que sur le chemin de MONTBLANC. M. GIRAUD précise qu'une programmation de l'amélioration de la chaussée est prévue mi-décembre 2012 mais que ce n'est que du provisoire.

M. PEREZ pose la question de l'utilisation de la « bouilleuse » intercommunale qui faciliterait le travail des employés. M. le Maire l'informe que ce type de matériel demande un gros investissement en hommes et matériels et qu'il ne s'adresse qu'à de petits travaux de voirie.

Il ajoute que rares sont les communes de la CCPT qui l'utilisent.

- Concernant l'allée du cimetière vieux, M. PEREZ demande à quelle date est prévue la replantation des arbres. M. le Maire donne le détail des travaux devant être effectués à savoir :

- Dessoucher les troncs,

- replanter une catégorie de cyprès moins hauts répartis de la même manière
- et aménager l'allée avec des bordures.

Il précise que les travaux sont programmés début janvier 2013.

Pour terminer, M. le Maire donne lecture aux élus du courrier suivant :

Le Syndicat « Hérault Energies », dans le cadre du service « Conseil en Energie Partagé (CEP) » (Compte-rendu du 24 octobre 2012), a envoyé un courrier pour demander des pièces à fournir en ce qui concerne le patrimoine communal, le patrimoine « Eclairage public » et les contrats de maintenance.

Il demande des élus volontaires pour effectuer ce travail de collecte des données demandées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée **à 22h20**